

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Si mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Avril 1874.

LETTRE DE M. LUCIEN BRUN.

L'Union a reçu de M. Lucien Brun la
lettre suivante :

Versailles, 16 avril 1874.

Monsieur,

A l'occasion de la circulaire de M. le
garde des sceaux, vous me faites l'honneur
de me demander mon avis sur le droit qui
reste à la presse de discuter les questions
constitutionnelles.

Je n'éprouve aucun embarras à vous ré-
pondre, car le texte de la loi du 20 novem-
bre et la discussion qui a précédé le vote ne
permettent pas d'hésitation.

Voici d'abord le texte de la loi :

« Le pouvoir exécutif est confié pour
sept ans au maréchal de Mac-Mahon duc
de Magenta, à partir de la promulgation
de la présente loi. Ce pouvoir continuera
à être exercé sous le titre de Président
de la République, et dans les conditions
actuelles, jusqu'aux modifications qui pour-
raient y être apportées par les lois constitu-
tionnelles. »

Je ne citerai de la discussion que les pa-
roles suivantes de M. le duc de Broglie, qui
en sont, pour ainsi dire, le résumé et la
conclusion :

« Quant à la proclamation ou à la recon-
naissance même d'une forme de gouver-
nement quelconque, fût-elle utile en
d'autres circonstances, elle serait vaine
en ce moment

« . . . On nous a demandé si la durée des
pouvoirs ainsi établis constituait un ré-
gime transitoire ou un régime définitif.

« Notre réponse sera bien simple, elle est
tirée des textes mêmes de la proposition.

« Rien n'est changé aujourd'hui aux condi-
tions actuelles, rien que la durée ; le reste
est renvoyé aux lois constitutionnelles.

« L'Assemblée jugera dans sa sagesse et
d'après le rapport de sa commission cons-
titutionnelle, si l'état des partis permet un
gouvernement définitif, ou s'il vaut mieux
maintenir, sous un gouvernement plus
durable et plus fort, une trêve sérieuse-
ment respectée qui amène la conciliation
par l'apaisement. »

Rien n'est plus clair : le pouvoir exécutif
est confié au maréchal de Mac-Mahon. Au-
cune forme de gouvernement n'est procla-
mée ni reconnue. L'Assemblée a gardé le
droit de proclamer, si elle le juge possible,
une forme de gouvernement définitif et de
changer le titre sous lequel le maréchal
exerce aujourd'hui le pouvoir qui est pro-
rogé dans ses mains pour sept ans.

Tout cela est indiscutable.

L'Union est dans le vrai, elle est dans la
légalité, lorsqu'elle affirme que l'Assemblée
nationale n'a point, par la loi du 20 novem-
bre, créé une institution, un septennat, mais
qu'elle a seulement prorogé les pouvoirs du
maréchal de Mac-Mahon.

La presse, obligée comme nous tous à
respecter la prorogation, c'est-à-dire la loi
actuelle, garde, comme nous, sa liberté en-
tière de discussion et de contradiction vis-à-
vis des lois à venir et non encore votées.

Royalistes et républicains ont le droit in-
contestable de demander à l'Assemblée de
faire son choix et de mettre fin au provisoire.
Tant que ce n'est pas fait, la discussion est
absolument libre.

Vous ne devez, sur tout ceci, attendre au-
cune contradiction, et vous n'avez à redou-
ter aucune mesure répressive, tant que vous
resterez sur ce terrain. Je ne veux point
m'occuper en ce moment des projets dont le
discours prononcé par M. le duc de Broglie
devant la commission constitutionnelle vous
a permis de prévoir le sens et la portée. Je
veux affirmer seulement que, tant qu'ils res-
tent à l'état de projets, ils sont du domaine
de la libre discussion.

Il n'y a rien dans la circulaire de M. le

garde des sceaux qui puisse vous inquiéter.

Que dit-elle en effet ?

« Ces lois (constitutionnelles) seront pro-
chainement soumises à l'Assemblée na-
tionale ; mais quelles qu'elles soient, le
pouvoir lui-même du maréchal ne peut
plus être discuté. »

Or, l'Union n'a pas discuté le pouvoir per-
sonnel du maréchal.

La circulaire ajoute : « Ce pouvoir, aussi
bien dans sa durée de sept ans que dans
la personne de celui qui le représente, ne
saurait être nié impunément. »

Le doute que cette phrase a fait naître
dans quelques esprits a dû, j'oserais m'en
porter garant, étonner M. le garde des
sceaux. Il n'a pas entendu, soyez-en certain,
séparer le pouvoir et la personne de telle
façon que, l'une manquant, l'autre pût sub-
sister. Personne mieux que mon honorable
ami M. Depeyre ne connaît la pensée qui a
dicté le vote du 19 novembre et l'esprit d'une
loi, aux délibérations de laquelle il a pris si
éloquemment la plus large part. Il sait, et
affirmerait au besoin avec nous, que le ma-
réchal de Mac-Mahon exerce un pouvoir
dont la durée n'existe, en aucun cas, indé-
pendamment de la personne.

Il en est ainsi tant qu'une nouvelle loi
n'aura pas fait un septennat de ce qui n'est
qu'une prorogation de pouvoirs.

Vous avez eu raison de le penser et de le
dire, et vous n'avez pas dépassé les limites
du terrain que la loi du 20 novembre a
réservé à la discussion.

En vous y maintenant avec fermeté vous
aurez raison de ne pas laisser accuser les
royalistes d'attaquer le pouvoir du ma-
réchal. Nous sommes gens d'honneur et n'en-
tendons pas reprendre ce que nous avons
donné. Mais nous entendons veiller à ce que
le dépôt reste dans les loyales mains aux-
quelles nous l'avons confié.

Nous n'en laisserons changer ni la nature,
ni les conditions.

Le maréchal n'a pas d'amis plus sûrs que
nous ; il n'ignore pas que la droite a fait son
pouvoir et en reste le plus solide appui. Il
sait ce que vaut notre parole, et notre sincé-

rité qui, Dieu merci, n'a pas besoin de cau-
tion, lui serait au besoin garantie par la
confiance absolue que son patriotisme et
son désintéressement nous inspirent.

Veuillez agréer, etc.

LUCIEN BRUN.

Chronique générale.

L'AFFAIRE CLÉMENT DUVERNOIS.

On conçoit que les versions les plus diver-
ses courent au sujet de cette affaire. La *Ga-
zette des Tribunaux* dit que les poursuites se-
raient motivées par une infraction à la loi
sur les sociétés et par des agissements qui
auraient amené dans la situation de la ban-
que du Crédit territorial d'Espagne un pas-
sif dépassant huit millions de francs. Cette
banque avait été fondée il y a trois ans en-
viron.

Suivant le *Figaro*, M. Clément Duvernois
était, depuis quelques mois, en relations
suivies avec deux banquiers hollandais, MM.
Wolff et Franckel. Il avait connu par eux le
directeur de la Banque hollandaise Over-
cliff, laquelle fit faillite dernièrement. A
cette occasion, on accusa M. Clément Du-
vernois d'avoir largement contribué à ce si-
nistre commercial, et il fut plus que vive-
ment attaqué par les journaux hollandais.

Aussi vit-on à La Haye d'un très-mauvais
œil MM. Franckel et Wolff continuer à faire
des affaires avec lui. Ce fut bien pis quand
tous deux entrèrent dans le conseil de la
Banque territoriale d'Espagne.

Tout dernièrement, M. Wolff acheta plus
de vingt-cinq mille actions de cette Ban-
que.

Or, il est administrateur de la Banque
hollandaise d'Over-Yssel. Les directeurs de
cette maison, dit-on, l'ont accusé d'avoir
opéré ces immenses achats au moyen de
fonds pris dans leur caisse, et ont déposé,
par l'entremise du consul de Hollande, une
plainte contre lui et contre les membres du
conseil d'administration de la Banque ter-
ritoriale d'Espagne, comme ses complices.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA NOUVELLE-CALÉDONIE.

(Suite.)

LES INDIGÈNES.

Ils appartiennent à la race mélanésienne,
dont ils forment la plus belle partie. Les
Australiens et surtout les habitants de l'île
de Van-Diemen, sont, paraît-il, beaucoup
plus laids. Ce n'est pas peu dire.

Ils ont la peau absolument noire, les che-
veux frisés, presque crépus, mais non lai-
neux. Ils ont de la barbe. Ce ne sont pas des
nègres. Ils n'ont ni les lèvres ni le nez épaté,
ni l'angle facial très-aigu des nègres. De
gros yeux ronds leur donnent une physio-
nomie bonasse, singulière pour des antro-
pophages, car ils l'étaient incontestable-
ment il y a peu d'années. Ceux d'entre eux

qui vivent sous la domination des mission-
naires portent des pantalons de toile et des
chemises de flanelle, qu'ils s'empressent de
quitter aussitôt que la nuit arrive. Les au-
tres, et ils forment la presque totalité, sont
vêtus de leur couleur noire et d'un morceau
de linge entortillé, presque rien. Aux envi-
rons de Nouméa ; les femmes portent soit
une jupe, soit un sarreau ; mais il paraît
que dans les tribus elles sont vêtues comme
les hommes.

Dans les grandes circonstances, les hom-
mes se teignent les cheveux en rouge avec
de la chaux.

Il y a des cocodès, et même des cocodettes
qui adaptent en tout ou en partie le costume
européen. Il n'est pas rare de voir se pro-
mener fièrement dans la ville, entouré de
camarades moins fortunés et qui l'admirent,
un Calédonien vêtu d'une redingote noire,
avec ou sans pantalon, et coiffé d'un cha-
peau gris ou noir à haute forme, générale-
ment déformé. Tout Nouméa court un cer-
tain dimanche pour voir une Calédonienne
coiffée d'un charmant chapeau de bergère

d'opéra-comique, en satin blanc et bleu par-
faitement frais.

Les Calédoniens vivent en tribus, qui
sont à peu près étrangères les unes aux
autres, et qui ne se comprennent même
qu'imparfaitement. Il y a eu, il y a même
encore des guerres de tribu à tribu.

Les indigènes sont tous d'une paresse in-
croyable et tout-à-fait incapables d'un tra-
vail soutenu. L'argent même n'y fait rien.
Ils ne vont travailler chez les Européens que
sur l'ordre de leur chef de tribu, qui les en-
voie pour un temps déterminé. Ce temps
écoulé, ils réclament leur salaire et retour-
nent chez eux sans qu'il soit possible de les
retenir.

Les missionnaires ont pu baptiser les in-
digènes, les faire s'habiller, venir à l'église,
mais ils n'ont pas pu les faire travailler sé-
rieusement. A la Conception, à Saint-Louis-
du-Mont-d'Or, où trois villages sont établis
sur leur terrain, des enfants qu'ils ont élé-
vés, auxquels ils ont appris un métier, ces-
sent de travailler dès qu'ils ne sont plus à
l'école ou en apprentissage.

Cette paresse explique l'état de dénuement
inouï dans lequel se trouvaient les Calédo-
niens avant l'occupation française. Dans
toutes les autres îles de l'Océanie, on a trou-
vé quelques signes d'une certaine civilisa-
tion ; à la Nouvelle-Calédonie, rien. Les
armes, ce luxe de tous les sauvages, n'ont
aucun caractère ; ce sont des sagaies dont la
pointe est faite d'une arrête de poisson, des
casse-têtes informes, et rien de plus. Le ta-
touage même, qui était une forme de l'art et
qu'on a trouvé partout, n'existait presque
pas.

Le cocotier n'était utilisé que pour son
fruit. Malgré les innombrables visites des
navires sandaliers, il n'y avait dans l'île au-
cun instrument de fer, pas même des poi-
gnards, qu'on fait si facilement avec des cer-
cles de barrique. Les pirogues n'avaient au-
cun ornement. Elles portaient sur l'eau, rien
de plus.

Cette insouciance, ce dédain du luxe dis-
paraît peu à peu, et force au travail. Le Ca-
lédonien qui a envie d'une redingote ou d'un
parapluie, travaille jusqu'à ce qu'il ait gagné

Le *Figaro* nous fait connaître que M. E. Rasetti, frère d'un des inculpés, est également sous le coup d'un mandat d'arrestation, à l'exécution duquel il aurait réussi à se soustraire par la fuite.

Le *Figaro* donne, sur ce personnage, des renseignements biographiques assez curieux :

On lit dans le *Gaulois* :

« Voici quelques renseignements tout intimes sur l'affaire de Hollande :

» Lorsque M. Clément Duvernois alla à La Haye pour s'entendre avec des banquiers hollandais, les frères Owercliff, deux jours après son arrivée, la reine de Hollande, ayant appris la présence d'un ancien ministre de l'Empire, l'envoya chercher à son hôtel dans une voiture de la cour.

» L'excellente réception que firent à M. Clément Duvernois le roi et la reine de Hollande décida du succès des propositions que le directeur de la Banque territoriale d'Espagne était venu faire aux frères Owercliff, les banquiers de la cour.

» La Banque d'Espagne était sauvée, et M. Clément Duvernois revint à Paris plein de joie et d'espérance.

» Par malheur, la crise américaine survint, et les frères Owercliff, atteints d'une façon désastreuse, prirent la fuite en laissant un passif énorme. Le roi et la reine de Hollande perdirent même une très-grosse somme dans cette faillite, et crurent tout d'abord qu'elle avait été causée par les mauvaises opérations de la banque Owercliff dans la Banque territoriale d'Espagne.

» Leurs Majestés écrivirent à cette occasion une lettre à S. M. l'impératrice, où elles se plaignaient d'avoir contribué à l'entente survenue entre M. Clément Duvernois et les frères Owercliff. L'impératrice répondit que depuis assez longtemps M. Clément Duvernois avait rompu ses relations avec Camdenplace, et que personne dans le parti impérialiste n'était intéressé aux opérations financières de M. Clément Duvernois. »

On sait que, d'après les nouveaux règlements militaires, tous les officiers de l'armée française, à quelque arme qu'ils appartiennent, doivent apprendre à manœuvrer le canon.

Ces études sont activement poussées, et vendredi les officiers du 4^e chasseurs à pied ont été passés en revue, au quai d'Orsay, par M. le général Berthaud, devant qui ils ont exécuté toutes les manœuvres d'artillerie.

La *Patrie* avait annoncé qu'aux termes d'une récente décision ministérielle, l'administration de la police ne délivre plus, depuis le 1^{er} de ce mois, aucune autorisation pour établir des cafés-concerts dans le département de la Seine.

Cette mesure, ajoute-t-elle, aujourd'hui motivée par l'immoralité du répertoire chanté dans la plupart de ces établissements, va, nous assure-t-on, être appliquée, en vertu d'instructions ministérielles, en province comme à Paris. En effet, dans toutes les

de quoi l'acheter.

Les Calédoniens avaient autrefois un respect absolu de leur parole. Dans les premiers temps de l'occupation, alors que l'autorité de la France était loin d'être reconnue dans toute l'île, il arriva plusieurs fois que des chefs ennemis se rendirent à bord de navires français sur la simple promesse qu'on ne les retiendrait pas prisonniers. Quelques-uns cependant furent retenus. Malgré tout, il est encore admis que l'on peut se fier à la parole des Calédoniens ; mais il faut tenir ses engagements avec eux. Ils refusent absolument de croire celui qui les a trompés.

Ils ont, ils avaient surtout un grand respect de la propriété, une horreur profonde du vol, sous toutes ses formes, bien différents en cela des habitants des autres îles de l'Océanie. Les guerres de tribu à tribu ont souvent eu pour cause la dévastation de quelques cultures, et beaucoup de massacres d'Européens ont eu lieu à la suite de quelque acte de maraude commis par les matelots.

grandes villes de province, et spécialement à Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux et Nantes, le nombre des cafés-concerts s'est accru dans des proportions relativement plus considérables encore qu'à Paris, et les choses qu'on y entend dépassent en cynisme ce qui se chante de pire dans les cafés-concerts de la capitale.

On remarque dans le bilan de la Banque de France une augmentation seulement de 3 millions 300 mille francs dans l'encaisse, qui est arrivé au chiffre énorme de 4 milliard 56 millions.

Le portefeuille a diminué de 30 millions. La circulation des billets a diminué de 4 millions 1/2.

Les comptes courants des particuliers ont diminué de 39 millions.

Le compte créateur du trésor a diminué de 4 millions 600 mille francs ; mais il a remboursé pour 25 millions de bons.

Les bénéfices de la Banque, pendant la dernière semaine, ont été de 4 million 3 mille francs.

Nous apprenons, dit le *Moniteur*, que M. Ledru-Rollin est très-gravement malade. L'affection du cœur dont souffre depuis longtemps l'ancien membre du gouvernement de 1848 se serait récemment compliquée d'une maladie du foie. Une consultation de médecins a eu lieu mardi à Bourg-la-Reine. Les membres de la Faculté ont recommandé au malade le repos le plus absolu.

On dit même qu'on lui avait conseillé, pour éviter les accidents imprévus, de renoncer complètement à la vie politique et de donner sa démission de député.

Nouvelles extérieures.

ALLEMAGNE.

Voici la dernière des instructions de M. de Bismark à M. d'Arnim qui viennent d'être publiées :

« Berlin, 13 mars 1870.

» Les rapports transmis à Votre Excellence par la poste de campagne ont été soumis au roi. Sa Majesté a pris avec un vif intérêt connaissance du document dans lequel les évêques autrichiens-allemands ont exposé leurs observations sur le nouveau règlement, et ont réclamé qu'il soit introduit certaines modifications qu'ils déclarent nécessaires pour assurer, au point de vue de l'Eglise catholique, le caractère œcuménique du Concile. Le langage de ce document est aussi digne que ferme. Les évêques me semblent, notamment dans leur protestation contre l'application du principe de la majorité à des décisions dogmatiques, avoir touché le point sur lequel la lutte doit être principalement dirigée au sein même de l'Eglise catholique.

» J'ai veillé à ce que ce document fût tenu secret, et je ne l'ai communiqué d'aucun côté. Pourtant, je vois qu'une nouvelle assez

Les Calédoniens étaient antropophages. Ne le sont-ils plus aujourd'hui ? Il est certain qu'ils ne dévorent plus les Européens. Mais n'y a-t-il plus de Kanaque dévoré dans l'intérieur ? Ce n'est pas évident.

On a dit autrefois que l'antropophagie devait être attribuée à la misère des naturels, à la faim. Cela est inexact. La Nouvelle-Calédonie n'est pas un pays misérable. Le poisson y est abondant, et les fruits, les légumes viennent presque naturellement. Il y avait dans l'île, lors de la prise de possession, de nombreuses cultures d'ignames et de tarots. Du reste, abstraction faite de toute idée préconçue, la chair humaine est un pauvre moyen d'alimentation.

L'antropophagie était probablement une institution politique. A la Nouvelle-Calédonie, quand une tribu déclarait la guerre à une autre, elle tuait un ennemi et le mangeait ; c'était une tradition passée à l'état de loi, comme l'envoi d'un héraut d'armes en Europe.

Mais tout ne se mangeait pas dans la tribu. On envoyait des morceaux aux tribus

vague en a déjà été télégraphiée de Rome, nouvelle qui a été reproduite par les journaux.

» Maintenant, quoi qu'il en soit, la question est de savoir combien de temps et jusqu'à quel point les évêques auront le courage de maintenir cette conviction, qui est la leur, et d'y conformer logiquement leurs actes.

» Pour nous, cette question est le point fondamental d'où doivent dépendre toutes nos décisions en ce qui concerne le Concile.

» Nous, — j'entends le gouvernement de la confédération de l'Allemagne du Nord, — nous n'avons pas qualité pour engager une lutte contre le Concile et la curie romaine aussi longtemps que les questions formellement agitées ne sortiront pas du domaine religieux. Aux yeux de la curie, nous sommes et nous demeurons la puissance protestante pour la majeure partie. C'est bien plus aux évêques qu'il appartient de défendre leur propre situation en même temps que les intérêts religieux de leurs diocèses et les consciences des diocésains confiés à leurs soins.

» Les gouvernements n'ont pas à se charger de ce soin. Ils ne peuvent que donner à l'épiscopat l'assurance que, s'il vient lui-même défendre ses propres droits et les droits de ses diocésains, les gouvernements sont derrière lui, décidés à ne tolérer aucun acte de passion. Jusqu'où les évêques veulent-ils ou peuvent-ils aller dans cette défense de leurs droits ? C'est affaire à décider par leur propre conscience. Quant aux gouvernements, ils ne peuvent aller que jusqu'au point où les évêques iront eux-mêmes.

» Si nous voulions aller plus loin, c'est-à-dire entreprendre de diriger les évêques ou simplement les encourager à certains actes, nous nous engagerions sur un terrain où la curie romaine aurait l'avantage contre nous. Pour nous, l'Eglise catholique d'Allemagne est représentée en la personne de ses évêques, et nous sommes prêts à appuyer ceux-ci avec vigueur aussitôt qu'ils réclameront cet appui et dans la limite où ils le réclameront.

» Mais quant à l'action sur le terrain religieux proprement dit, nous devons l'abandonner à l'épiscopat lui-même. Notre action ne peut commencer que du jour où les décisions du Concile menaceraient de conduire à des conséquences en dehors du terrain religieux. Par une immixtion prématurée, nous troublerions les consciences et nous rendrions plus difficile la situation des empereurs eux-mêmes.

» Vous pouvez, d'après ces observations, régler votre conduite à l'égard des évêques allemands. Nous souhaitons qu'ils reçoivent tout l'encouragement susceptible de leur inspirer la confiance ; en aucun cas, les gouvernements ne les abandonneront sans défense et ils leur donneront toute la protection que les circonstances exigeront, aussi longtemps et aussi loin qu'ils voudront aller eux-mêmes dans la défense de leurs droits et de leur situation en face de l'absolutisme de l'Eglise.

» En ce qui concerne l'exposé tracé par

vous de la situation dans votre rapport du 4 courant, ainsi que les moyens proposés par vous d'y porter remède, je ne partage pas dans la mesure où vous les exprimez, vos appréhensions au sujet des funestes effets que les décisions du Concile pourront avoir après coup, et je crois qu'en une telle situation il convient de faire entrer d'autres éléments en ligne de compte. Toutefois, le danger demeure assez grand pour exiger un sérieux examen de la question de savoir s'il serait encore possible de prévenir ces effets.

» Mais je ne pense pas que nous ayons qualité pour procéder de notre propre mouvement, et si les gouvernements catholiques ne veulent pas agir, il ne nous reste qu'à nous en remettre avec confiance à l'esprit qui anime l'épiscopat allemand ; et, comme je vous l'ai dit plus haut, à l'encourager par l'assurance qu'il peut compter sur nous dans la mesure où il fera appel à notre concours.

» Signé : DE BISMARCK. »

UN DISCOURS DE M. DE MOLTKE.

Il est utile parfois d'entendre ses ennemis. A ce titre nous reproduisons, d'après la *Gazette de Cologne*, le nouveau discours prononcé par le maréchal de Moltke dans la dernière discussion du projet sur le contingent. On y verra quelles sont les visées de la Prusse, quels sont ses sentiments, et l'on en conclura quels doivent être les nôtres :

« De nombreuses citations tirées de mes discours, qui ne sont pas nombreux et certainement pas longs, ont été faites de divers côtés et surtout par le député Reichensperger. Je dois répondre que je me trouve placé aujourd'hui au même point de vue qu'antérieurement ; je crois aujourd'hui encore qu'une Allemagne forte au milieu de l'Europe est la meilleure garantie de la paix. Mais, messieurs, une Allemagne forte, entendez-le bien ! Aussi longtemps qu'un Etat voisin nous menacera, par ses écrits et ses discours, d'une guerre de revanche, nous ne devons pas oublier que l'épée seule est capable de retenir une autre épée dans le fourreau. Dans ces circonstances, le désarmement serait pour nous la guerre que nous voulons éviter, il est vrai, et qui, nous l'espérons, sera évitée par la sagesse du gouvernement français.

» Messieurs, si nous avions su nous unir plus tôt en Allemagne, il est probable que la guerre n'eût pas éclaté avec la France. (Très-vrai !) Mais, messieurs, en 1870 il n'y avait pas encore d'Allemagne forte et unie au cœur de l'Europe, et la guerre par laquelle la France nous a surpris fut entreprise essentiellement dans le but d'empêcher que cette Allemagne fût faite. (Très-vrai !)

» Nous n'avons pas provoqué cette guerre, et nous n'avons pas abusé de notre force dans cette guerre. Il a dépendu de nous de conduire deux millions et demi d'hommes enfermés dans Paris à une mort certaine par

Un miroir suffit, dit-on, pour un lopin de terre ; un chapeau d'homme ferait abandonner tout un domaine ; un chapeau à plumes déciderait l'évacuation d'une province tout entière. Il est prudent toutefois de ne pas prendre exactement à la lettre cette facilité des naturels ; c'est peut-être un souvenir que l'on prend pour une actualité.

On s'attire l'amitié d'un chef, amitié qui entraîne celle de la tribu, par des moyens analogues. Un propriétaire des environs de Kanaala obtint à très-bas prix des travailleurs d'un chef de tribu auquel il avait donné un pantalon d'artilleur, sur les bandes rouges duquel il avait cousu les bandes d'or d'un pantalon d'officier de marine.

Il est interdit aux Kanaques (nom que l'on donne ordinairement aux indigènes de toutes ces îles) de posséder des armes à feu. On dit qu'il a été défendu de leur apprendre à lire et à écrire. Cette défense, si elle a réellement existé, est singulièrement tombée en désuétude. Au couvent de Saint-Louis, à dix-huit kilomètres de Nouméa, soixante-cinq petites filles et à peu près autant de

la famine. Personne ne pouvait nous empêcher de prolonger encore de huit ou quinze jours le siège; nous pouvions poser n'importe quelle condition au gouvernement de Paris; il était réduit à les accorder toutes.

» Pourtant, il fallait considérer que le gouvernement n'eût pas été en mesure de satisfaire à des demandes sans mesure. Voilà pourquoi nous nous sommes contentés de redemander le territoire que notre voisin turbulent avait arraché à l'Allemagne à l'époque de sa faiblesse. Qu'on ne nous parle pas d'indemnités de guerre plus fortes que nous aurions dû exiger, car aucun milliard ne peut guérir les blessures qu'une guerre « entreprise d'un cœur léger » a faites à la vie publique et à la vie de famille. (Très-vrai !)

» Oui, messieurs, ce sont les divisions passées de l'Allemagne qui sont cause de ce fait, qu'une population allemande habitant le pays conquis s'est laissé dénationaliser pendant cette longue période de deux cents ans, et cela si complètement qu'aujourd'hui encore, après les traitements bienveillants dont elle a été l'objet, elle se refuse à être réunie de nouveau à l'Allemagne. Eh bien, nous donnerons à nos compatriotes d'en deçà des Vosges le temps de se réhabituer à nous pendant les deux siècles qui vont suivre ! (Hilarité.) Mais il convient à l'Allemagne unie et forte de montrer au monde que nous avons la ferme volonté et aussi le pouvoir de rétenir le pays de l'empire uni à l'empire. (Approbation.)

» Messieurs, tout autour de nous toutes les puissances militaires ont considérablement augmenté leurs forces armées; nous, nous nous sommes arrêtés à l'effectif répondant à un dénombrement antérieur de la population.

» Nous ne pouvons compter sur une supériorité numérique; il faut que nous mettions notre confiance dans la valeur interne de notre armée, et cette valeur dépend essentiellement du temps de service de chaque homme. Le fantassin français fait en réalité 3 ans à 3 ans 1/2 de service; nous espérons qu'avec les dispositions excellentes de nos hommes, avec l'instruction qui se développe de plus en plus, avec les exercices de gymnastique et avec l'activité inépuisable de nos officiers et de nos sous-officiers, qui sont astreints au travail du matin au soir, nous arriverons à former en moins de temps une vaillante infanterie. Jusqu'où peut-on descendre dans cette question? Ceci, messieurs, est une question technique, purement militaire, et les autorités militaires croient que, pendant ces dernières années, on est déjà descendu au-delà de ce qui est permis.

» Messieurs, l'amendement proposé par le député Benningsen reconnaît que les demandes faites par l'administration militaire sont justes; mais il ne les accorde que pour un temps limité. J'ai de la peine à me figurer que l'institution la plus importante de l'empire ne doive être qu'un provisoire; je crois qu'on aurait dû le fixer définitivement par une loi.

» On ne fait pas les lois pour une éternité. Si la situation politique du monde arrivait à changer dans le cours des temps, il serait

garçons apprennent à lire et à écrire sans qu'on y mette le moindre mystère.

Les Calédoniens sont catholiques, parce que les missionnaires maristes sont venus les premiers dans le pays. Quant à l'ancienne religion, celle que pratiquent encore les indigènes qui n'ont pas été baptisés, on n'en trouve aucune trace.

On s'occupe, du reste, fort peu des naturels, qui, de l'opinion unanime, auront bientôt disparu complètement, et sans qu'on y prenne garde.

Les naturels des îles Loyalty sont en majorité protestants. Ils ont été évangélisés par des missionnaires anglais, dont quelques-uns sont restés dans les îles.

(A suivre.)

possible de modifier par une nouvelle loi le chiffre de l'effectif, avec l'assentiment des trois éléments qui font les lois. Mais que l'effectif doive dépendre de l'assentiment d'un seul de ces éléments, c'est là ce que j'ai de la peine à comprendre. Je n'en voterai pas moins pour cet amendement, parce que je crois que, après sept ans, une Assemblée patriotique de représentants de l'empire ne pourra pas rejeter ce que l'on reconnaît aujourd'hui comme une nécessité pour l'empire; je voterai pour cet amendement, en considérant qu'au vote une majorité ne pourra peut-être se former que sur la base de cet amendement, une majorité, veux-je dire, qui réponde à l'importance du sujet, à la considération du pays au dehors, à la dignité de cette Assemblée. (Approbation.)

NAUFRAGE DE L'AMÉRIQUE.

Voici, sur le nouveau malheur qui vient de frapper la Compagnie générale transatlantique, des renseignements précis. Ces renseignements, émanés pour la plupart de passagers du paquebot, indiquent fidèlement les conditions dans lesquelles se trouvait le navire lorsqu'il a été assailli par la tempête épouvantable des 13 et 14 avril, ainsi que sur la conduite du capitaine Rousseau et de son équipage.

Parti de New-York le 4 avril, le paquebot avait, jusqu'au 13, eu toujours beau temps et marche rapide, bien que la mer fût un peu grosse. Les passagers se voyaient donc bientôt au terme de leur voyage.

Le 13 au matin, dit M. le baron Barbier, nous nous réveillons avec une grande brise d'Ouest et très-grosse mer. A deux heures la brise tourne au N.-N.-O., et ne fait que croître ainsi que la mer.

Nous chassons sous le vent, mais la vague qui court plus vite que nous déferle sur l'arrière du navire et menace d'enlever le roof de la timonnerie. — Nous sommes à 145 milles de Brest et il nous est impossible d'atterrir dans de telles conditions. — Le commandant donne alors l'ordre de virer de bord pour prendre la cape et faire tête au vent. — Cette manœuvre dangereuse s'effectue bien.

Nous voilà donc le nez au vent, luttant contre la mer, sautant et bouluquant à des hauteurs et à des profondeurs effrayantes. Le vent augmente, la mer aussi, et nos ascensions et nos descentes deviennent plus terribles encore. On dirait par moment que du haut de la vague qui le soulève, le malheureux navire s'abîme au fond de la mer.

Toute la journée se passe ainsi dans une lutte obstinée. Le soir, vers sept heures, une énorme lame, s'abattant sur le pont, enfonce la claire-voie des machines, brise la cloison des premières et inonde toutes les cabines, au grand effroi des passagers.

Ce n'était rien encore pourtant. La tempête n'était pas arrivée à son paroxysme et pendant toute la nuit le vent fraîchit de plus en plus et les coups de mer se succédèrent avec une rapidité croissante sur toutes les parties du navire. L'équipage luttait avec un dévouement à toute épreuve.

Trois fois les feux sont éteints et les machines stoppées, et trois fois mécaniciens et chauffeurs se mettent dans l'eau pour aller chercher du charbon qu'ils se passent de l'un à l'autre par-dessus la tête et rallument les chaudières.

Le matin du 14, la mer semble se calmer un peu. Tout le monde travaille aux pompes, mais sans pouvoir les affranchir. La machine stoppe définitivement vers dix heures et il est impossible de rallumer les feux. Il y a bien décidément une voie d'eau, les coups de mer seuls n'auraient jamais produit une telle quantité d'eau.

Pour la trouver, le mécanicien en chef et ses hommes plongent dans la cale à diverses reprises, au risque de leur vie, car l'eau, chassée d'un bord à l'autre par le roulis, voyage dans le navire avec une vitesse et une force effrayantes, et c'est miracle que les malheureux qui se dévouent ainsi ne soient pas broyés contre les parois du navire.

Ce dévouement est inutile. On ne peut rien trouver, et les machines continuent à être de plus en plus inondées.

On fait alors tout ce qu'il est humainement possible de faire pour enlever l'eau qui nous envahit. On va sous l'eau couper les tuyaux d'aspiration de la cale et des machines auxiliaires; on remplit à grand-peine la chaudière du petit cheval du pont et on la chauffe. Tout le monde néanmoins continue à pomper.

Pour comble de malheur, le vent, qui semblait s'apaiser le matin, redouble depuis neuf heures, et le navire, alourdi par toute l'eau qu'il contient, semble remonter péniblement la lame.

C'est alors que le navire italien, *Elisa Quirolo*, de Gênes, capitaine Dominico Gaggino, rencontrant, vers une heure, l'*Amérique*, et voyant les difficultés de sa situation, se mit, par signaux télégraphiques, et sans que les passagers s'en aperçussent, à la disposition du capitaine Rousseau, qui le pria de le suivre, si cela lui était possible. Le capitaine italien y consentit et se mit à naviguer de conserve.

On ne fut pas longtemps à faire appel à son aide. A quatre heures et demie, le commandant rassembla les passagers et leur annonça que le navire n'était plus tenable et qu'il allait les transborder sur l'*Elisa Quirolo*.

Ce fut un moment de surprise et de terreur indicible. Les passagers ne se croyaient pas en une pareille position, car jusqu'alors le commandant et ses officiers avaient mis tous leurs soins à leur cacher le danger. Mesure sage, qui épargnait aux passagers des tranges inutiles et permettait à l'équipage de travailler sans être embarrassé par des personnes effrayées.

En peu de mots, le commandant nous rassura et nous donne du cœur à tous :

— Allez mettre vos ceintures de sauvetage, dit-il, et venez vous embarquer sagement, je réponds de tout.

Comme on sent le navire fuir sous les pieds, on ne se fait pas prier, et tout le monde est prêt en un instant.

L'embarquement de tout ce monde, femmes, enfants, vieillards, paralytiques, dans ces petites embarcations sur une mer en furie, est réellement terrible à voir, et nous sommes bien persuadés qu'une bonne partie d'entre nous sera noyée ou écrasée dans le choc des barques contre les flancs du navire. Grâce aux bonnes dispositions prises, il n'en est rien. A la coupée se trouvent d'un côté le commandant Rousseau et de l'autre le commissaire Vié, capitaine au long cours, qui règlent et protègent l'embarquement, faisant éloigner toutes les personnes trop faibles pour s'affaler elles-mêmes dans les embarcations.

Tout se passe dans le plus grand ordre et dans le plus grand silence: le moment est solennel, la nuit va venir et le navire enfonce.

Les femmes, les enfants, les vieillards partent d'abord, les passagers valides ensuite et les hommes de l'équipage les derniers. Les officiers du bord déploient une énergie incroyable, ce sont eux qui tiennent la barre des embarcations, chacun d'eux fait jusqu'à trois et quatre voyages. Le transbordement, commencé à cinq heures, est fini à sept heures, sans le moindre accident. Tous les passagers, sans exception, sont arrivés à bord sans une égratignure. C'est un miracle par une mer semblable.

On s'applaudissait déjà du résultat. A part quelques matelots blessés en se dévouant pour le sauvetage des passagers, tout le monde était parvenu sain et sauf à bord du navire italien. Il ne restait plus que l'état-major, le second et le capitaine, qui se préparaient à leur tour à partir.

Le capitaine en second, M. Garay, qui avait déjà échappé au naufrage de la *Villedu-Havre*, en voulant s'embarquer, saisit une manœuvre courante qui le laisse retomber à la mer où il se perd, malgré toutes les recherches possibles. Il est huit heures, en ce moment il fait nuit noire et le navire roule bord sur bord.

Le capitaine Rousseau fait l'impossible pour porter secours au malheureux Garay, et ce n'est qu'après avoir reconnu l'impossibilité absolue de le sauver et après avoir passé de son navire une minutieuse inspection, qu'il se décide enfin à prendre place à son tour dans le canot qui le conduit à bord de l'*Elisa*.

On le voit, tout le monde a, dans cette occasion, fait son devoir, depuis le capitaine jusqu'au dernier matelot. (Figaro.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Conseil général de Maine-et-Loire.

Nous emprunterons au procès-verbal des séances du Conseil général toutes les ques-

tions qui présentent le plus d'intérêt et celles se rapportant particulièrement à notre arrondissement.

Veudredi, après une séance animée, qui n'a pas duré moins de cinq heures et demie, le Conseil général a terminé sa session d'avril.

Toutes les difficultés qui entravaient la construction des chemins de fer formant le réseau départemental ont été levées par un triple vote au scrutin public. On peut espérer que maintenant la Compagnie Donon et de Contades commencera prochainement les travaux.

La ligne de Montreuil-Bellay à Angers doit être commencée la première.

La cour d'assises de la Mayenne a condamné le nommé Houdayé à la peine de mort, pour avoir, au mois de décembre dernier, assassiné deux personnes à Château-Gontier, et blessé grièvement une troisième.

Houdayé, qui s'était pendu après avoir commis ses crimes, avait été secouru à temps et rappelé à la vie.

L'exécution aura lieu à Château-Gontier.

INCENDIE A BRESSUIRE.

Une dépêche, parvenue à la préfecture de Niort dans la nuit de mardi dernier, annonçait qu'un violent incendie avait éclaté à Bressuire et menaçait de détruire un quartier de cette ville. Voici les renseignements que notre correspondant nous adresse sur ce sinistre :

Le feu s'est manifesté à 7 heures du soir, dans les fourrages d'une écurie appartenant à M. Gabord, marchand de vins. A 8 heures, les flammes avaient gagné la toiture et menaçait les maisons voisines.

Des secours arrivaient de toutes parts. Les autorités de la ville, les pompiers, les habitants accoururent avec le plus grand empressement. Des fenêtres des maisons menacées, on jetait tous les objets qu'on avait sous la main, et on cherchait à sauver le mobilier.

Une maison était en flammes et trois autres commençaient à être atteintes. C'est alors qu'une dépêche demandant des secours fut expédiée à Niort. Quatre pompes, cependant, fonctionnaient avec la plus grande activité. Deux appartenaient à la ville, la troisième avait été fournie par la gare d'Orléans, et la quatrième par la gare de la Vendée. Enfin, sur les deux heures du matin, on se rendit maître du feu, et une seconde dépêche fut envoyée à Niort pour contremander les secours demandés.

Heureusement, il n'y a pas eu d'accident à déplorer. Seulement, un homme a été légèrement blessé à un œil.

Tout le monde a fait son devoir avec courage et dévouement. Plusieurs chevaux étaient dans les écuries incendiées. Le capitaine de gendarmerie en a sauvé deux; Peltier quatre, Chauvet et Dublin deux. L'écurie renfermait 8 ou 10 chevaux qui ont pu être sauvés. Deux ont été blessés, mais on espère qu'on ne sera pas forcé de les abattre.

Plusieurs pompiers se sont fait remarquer par l'intrepidité avec laquelle ils ont lutté contre les flammes. Nous ne citerons aucun nom, dans la crainte d'en oublier quelques-uns. Les employés des gares méritent les plus grands éloges. Enfin, tout le monde a fait les plus grands efforts pour arrêter un incendie qui menaçait de prendre les plus redoutables proportions.

On s'est rendu maître du feu à 5 heures du matin; mais les pompiers ont continué à faire fonctionner les pompes jusqu'à 11 heures.

Une seule maison a été détruite, mais trois autres ont beaucoup souffert.

La perte est évaluée à 40,000 francs. La maison incendiée était assurée à la *Nationale* et à la *Mutuelle* de Poitiers.

Le ministre de la guerre a reconnu qu'il y avait des inconvénients sérieux à laisser compter dans les mêmes corps d'infanterie ou de cavalerie tous les engagés conditionnels gradés de deuxième année. Il a été décidé que ces militaires seront, dans chaque corps d'armée, répartis aussi également que possible entre les différents corps de leur arme, afin qu'il n'y ait qu'un ou deux engagés conditionnels gradés au plus détachés par régiment.

Pour les articles non signés P. C. D. E. T.

Théâtre de Saumur.

Prochainement.

UNE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par

M^{me} FAVART

Sociétaire et premier sujet de la Comédie-Française.

Avec une Compagnie d'Artistes des principaux théâtres de Paris.

PRIX DES PLACES : Avant-scènes, Loges de balcon, Balcon et Orchestre, 4 fr.; Premières Loges, Galerie, Parquet et Baignoires, 2 fr.; Loge de MM. les Officiers, 3 fr. Le prix des autres places comme à l'ordinaire.

S'adresser, pour la location des loges, chez M^{me} Thuau, lampiste, rue de la Comédie.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons.

Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 62^e fascicule, MED à MET, est en vente.

La librairie Hachette vient d'éditer un poème : *Jeanne la Flamme* (le Siège de Nantes), par Emile Pehant, bibliothécaire de la ville de Nantes.

Cette grande épopée rappelle, — moins l'ennui, — l'histoire de ces luttes de géants, récits épiques dont l'homme se désintéresse, parce que l'écrivain n'y met généralement en jeu que les divinités et des demi-dieux avec lesquels l'humanité n'a rien à voir.

Les héros que M. Pehant met en scène parlent le langage des dieux, mais vivent de la vie des simples mortels, et c'est en grande partie pour cela que l'intérêt se continue sans faiblir usqu'à la fin du volume.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Sant de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastralgies, gaïres, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, con-

gestion, névrosé, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castelnau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 63,476.

M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

EPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ, Musicien au 63^e de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de *Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière* chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière,

rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

Eviter les contrefaçons.

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom



P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 AVRIL 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	59 35	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	808 75	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	218 75	»	»
4 1/2 % j.ouis. mars.	85 50	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	658 75	»	»	Canal de Suez, j.ouis. janv. 70.	390 00	6 25	»
4 % jouissance 22 septembre.	73 00	»	»	Crédit Mobilier.	282 50	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	337 50	»	»
5 % Emprunt 1871.	95 20	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	515 00	1 25	»	Société autrichienne, j. janv.	698 75	»	»
Emprunt 1872.	95 20	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	340 00	»	»	OBLIGATIONS.			
— libéré.	95 20	»	»	Est, jouissance nov.	507 50	1 25	»	Orléans.	281 75	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	225 00	1 25	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	888 75	»	3 75	Paris-Lyon-Méditerranée.	279 00	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	420 00	»	»	Midi, jouissance juillet.	602 50	2 50	»	Est.	275 50	»	»
— 1865, 4 %.	452 50	»	»	Nord, jouissance juillet.	1028 75	3 75	»	Nord.	283 00	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	393 75	1 25	»	Orléans, jouissance octobre.	812 50	2 50	»	Ouest.	277 25	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	361 25	»	»	Ouest, jouissance juillet.	520 00	»	»	Midi.	277 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	3870 00	»	»	Vendée, 250 fr. p. j.ouis. juill.	905 00	»	»	Deux-Charantes.	255 00	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	342 50	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	695 00	1 25	»	Vendée.	234 00	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	435 00	2 50	»	Société Immobilière, j. janv.	12 00	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 f.	465 00	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 5 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	45	—	—
6 — — — — — (s'arrête à Angers)	02	—	—
9 — — — — — omnibus.	38	—	—
1 — — — — — soir,	13	—	—
4 — — — — — express.	27	—	—
7 — — — — — omnibus.			

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	20	—	—
8 — — — — — omnibus.	50	—	—
9 — — — — — express.	38	—	—
12 — — — — — soir,	44	—	—
4 — — — — — omnibus.	30	—	—
10 — — — — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 43.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

MAISON, rue du Temple, n° 12, et MAISON joignant, à l'angle de la rue Pavée.

S'adresser audit notaire et à M. François PERCHER. (23)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

UNE MAISON

ise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire.

Joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.

Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (106)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ.

Le jeudi 23 avril 1874, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu,

Il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, à Saumur, dans le magasin de M. Jagot, rue du Poits-Neuf, à la vente publique aux enchères du mobilier de M. Terris, ancien maître tailleur à l'École de cavalerie.

Il sera vendu :

Lits, commodes, canapé, fauteuils et chaises garnies, armoire à glace, belles glaces, pendules, candélabres, bureau, tables de toilette, consoles, tables, guéridons, lampes, rideaux, calorifère, un poêle-cuisinière, comptoirs, vitrine, portemanteaux, cartons, environ 500 bouteilles vides, planches à bouteilles et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

A AFFERMER

Pour la St Jean prochaine,

ANCIENNE MAISON LELIÈVRE

A Distré.

Jolie maison avec vastes greniers, servitudes et belles caves pour le commerce des vins et la fabrication du champagne.

S'adresser à M^{me} LELIÈVRE, à Distré. (171)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Pour cause de changement de domicile.

Quatre foudres de cinq à huit hectolitres, futailles diverses, ustensiles de caves, un petit alambic, caisses à sucre, un haquet, corbeilles, une armoire en bois blanc, une cheminée prussienne, etc.

S'adresser à M. DEHAU, marchand de vins, rue Daillé, à Saumur.

A LOUER

UNE MAISON

située à Panvigne.

A quatre kilomètres de Saumur et commune de Villebermier.

Composée de quatre chambres au rez-de-chaussée, donnant sur la Levée; greniers sur le tout; cave, remise, écurie, hangar et jardin, à volonté.

Entrée en jouissance à la volonté des preneurs. S'adresser à M. BEAUFILS, qui l'occupe. (133)

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 5 fr. — pour les départements 4 fr.

M. ACHILLE

DENTISTE DE PARIS,

Est visible à Saumur,

HOTEL D'ANJOU.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

LE PAYS FINANCIER

5^e Année

Paraissant le Lundi.

Journal politique, industriel et commercial, le mieux renseigné, le plus complet de tous les journaux financiers, publié de suite la liste de tous les tirages français et étrangers.

ABONNEMENTS { Un an... 10 fr.
Six mois... 6

17, Faubourg Montmartre, à Paris.

Offre à titre de prime gratuite à tous ses abonnés d'un an :

Une obligation Ville de Milan 1866,

Participant aux quatre tirages suivants de lots jusqu'en 1881.

Tirages des 16 mars :

Un Lot de 50,000 fr.; 499 Lots divers.

Tirages des 16 septembre :

Un Lot de 50,000 fr.; 499 Lots divers.

Tirages des 16 juin :

Un Lot de 100,000 fr.; 499 Lots divers.

Tirages des 16 décembre :

Un Lot de 50,000 fr.; 499 Lots divers.

Pour recevoir la prime, il suffit d'adresser au Directeur le montant de l'abonnement d'une année, en y joignant 3 fr. pour frais de négociations et d'expédition.

Le 11 mai, Hôtel de France, place Graslin, à Nantes, commenceront les leçons de diction à l'usage des

BÈGUES

Professées par M. CHERVIN, Officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'Institution des Bègues de Paris, avenue d'Eylau, 90.

LE VULGARISATEUR UNIVERSEL

Recueil bi-mensuel des faits intéressants la science, l'industrie, l'agriculture, le commerce et les arts.

Prix : 5 fr. par an.

On s'abonne à Paris, chez M. Legeay, rue Ramey, 44.

Le titre de ce journal indique son but : celui de mettre à la portée de tout le monde les faits nouveaux qui se produisent chaque jour dans le domaine de la science et des arts, et qui sont enfouis dans d'innombrables recueils qu'on n'a ni le temps de lire, ni les moyens d'acheter.

Aussi l'industriel, l'agriculteur, le commerçant et même le simple particulier trouveront-ils dans le *Vulgarisateur universel* une foule d'indications précieuses, en ce qui concerne les découvertes scientifiques modernes, tant en France qu'à l'étranger, les méthodes nouvelles employées, et les moyens de se procurer à bon marché un certain nombre de produits d'une incontestable utilité.

Tout le monde a besoin aujourd'hui d'avoir une connaissance au moins superficielle du vaste mouvement scientifique et industriel qui caractérise notre époque; c'est dire assez que le *Vulgarisateur*, en répondant à ces impérieuses exigences, sera favorablement accueilli par les hommes d'initiative et de progrès.

OUVRAGE INDISPENSABLE

A MM. les Charpentiers, Charrons, Menuisiers, Ebénistes, Tourneurs, Treillageurs, Marchands de bois, Propriétaires, Entrepreneurs, etc., etc.

ET TRÈS-UTILE

A MM. les Gardes-forestiers, Gardes-d'octroi, ainsi qu'à toutes les personnes qui achètent, vendent ou font mesurer des bois ronds ou équarris.

TRAITÉ DE CUBAGE

DES BOIS RONDS ET ÉQUARRIS

Renfermant les diverses formules en usage pour obtenir le volume réel d'un arbre en grume, et donnant la manière de cuber les bois selon les divers modes, avec des tarifs au volume réel, au 1/4 de la circonférence moyenne sans déduction, et au 5^{me} déduit. Cet ouvrage renferme, en outre, la manière de mesurer les planches et les bois de chauffage;

Par M. MONTAUDRY,

Brigadier sédentaire des forêts à Toulouse.

SIXIÈME ÉDITION.

Prix : 1 fr. 25 cent.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.